

RH - Forfait Mobilités Durables

Notice détaillée du traitement dans le cadre de la démarche d'attribution de forfait de mobilités durables

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données :

Ce traitement est mis en oeuvre sous la responsabilité de Madame La Rectrice de l'Académie de la Réunion

Académie de La Réunion

24,avenue Georges Brassens

CS71003 - 97743 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 02 62 48 10 10

Finalités

Ce traitement de données personnelles est mis en place pour recueillir et instruire les demandes des personnels concernant le forfait mobilité durable. Ce forfait est destiné aux agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage). Les agents qui effectuent des déplacements domicile-travail à vélo ou en co-voiturage au moins 100 jours par année civile, en tant que passager ou conducteur, peuvent bénéficier du forfait mobilités durables (FMD). Le montant de ce forfait s'élève à 200€, versé en une seule fraction l'année suivant le dépôt de la demande par l'agent.

Base juridique du traitement

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (Art 6. 1.c) et s'appuie notamment sur le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat.

Catégories de données collectées

- **Données personnelles de l'agent** : Nom, prénom, adresse postale;
- **Données professionnelles** : données de l'affectation actuelle.
- **Autres catégories** : Nombre de trajets domicile-Travail par mois sur une année civile.

Destinataires des données

Dans la limite de leurs compétences : les services de gestion des ressources humaines du Rectorat, le service Liaison Rémunérations (SLR) de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion

Durée de conservation des données (ou critères permettant de la déterminer)

Les données seront conservées par les services des ressources humaines jusqu'à la campagne suivante. Ces données sont anonymées à la fin de la campagne annuelle.

Droits des personnes concernées

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, vous disposerez des droits d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli), d'opposition et de limitation sur vos données prévus aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devrez justifier de votre identité par tout moyen.

En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'académie.

Coordonnées du délégué à la protection des données

Courrier postal : Délégué à la Protection des Données, 24 avenue Georges Brassens, 97400 Saint-Denis

Courrier électronique : dpd@ac-reunion.fr

Droit d'introduire une réclamation (plainte) auprès de la CNIL

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Révision #17

Créé 29 août 2022 13:43:21 par Rasoanaivo Lanto

Mis à jour 8 décembre 2022 15:53:53 par Rasoanaivo Lanto